

Appel d'offres pour l'accompagnement du Pôle Fibres-Energivie pour un dépôt de dossier sur l'appel à projets ADEME « Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments »

1 Présentation du Pôle Fibres-Energivie.

Le Pôle de compétitivité Fibres-Energivie est issu de la fusion des Pôles Alsace Energivie et Fibres. Il est le seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et au bâtiment durables. Son objectif est d'accélérer la mise au point et la commercialisation de produits et services innovants en facilitant et en accompagnant des projets collaboratifs de recherche et développement mais aussi en appuyant les entreprises à tous les stades de l'innovation depuis l'idée jusqu'à la mise en marché des nouveaux produits.

Réseau BtoB, il regroupe 200 organismes adhérents, issus des mondes de l'industrie, de la recherche et de la formation. Il rassemble les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment : industrie des matériaux, de la chimie, conception des bâtiments, industrie des systèmes constructifs, industrie des équipements énergétiques, métiers de la construction, maintenance des bâtiments, promotion immobilière.

La réunion de tous ces acteurs, couvrant de la ressource au marché, permet de faire jouer à plein l'effet de synergie au service de la performance des filières. Ainsi, le bâtiment durable est clairement identifié comme une locomotive pour le développement d'autres marchés.

Du fait de sa taille et de l'étendue de ses domaines de compétences, le Pôle Fibres-Energivie est un acteur de premier plan sur le marché du bâtiment durable aussi bien en France, qu'à l'international.

2 Contexte

Une des missions du Pôle de compétitivité Fibres-Energivie est de diffuser les innovations vers les professionnels pour améliorer les matériaux et l'efficacité énergétique des bâtiments, en neuf et en rénovation et pour généraliser à l'horizon de 2020 les bâtiments à énergie positive dans la construction neuve.

Ces solutions devront être techniques ou technologiques, mais également marketing ou commerciales.

Il s'agit également de contribuer à l'émergence de nouveaux dispositifs normatifs, de formations adaptées pour les professionnels de la filière ou de nouvelles manières de travailler ensemble

Dans sa feuille de route, le Pôle Fibres-Energivie a inscrit le développement d'une plateforme technologique pour l'innovation bâtiment.

3 Objectifs de la plateforme

Les objectifs de la plateforme sont les suivants :

- Diffuser et massifier les innovations pour un déploiement à grande échelle
- Identifier et développer les projets R&D issus des actions menées dans le cadre de la plateforme
- Positionner le pôle comme un acteur de référence en France sur le domaine de l'innovation dans le bâtiment

4 Description générale de la plateforme

Cette plateforme proposera des offres de service pour :

- Le déploiement du BIM dans la filière bâtiment
- L'accompagnement à l'innovation pour les entreprises et la Maîtrise d'ouvrage publique

- La formation pour les entreprises et les maîtres d'ouvrage
- L'accompagnement à la démarche d'écoconception pour les entreprises

5 *Le périmètre de la plateforme*

5-1 *Le déploiement du BIM dans la filière bâtiment*

- Mettre à disposition des entreprises, des logiciels et des outils permettant de réaliser des projets à l'aide de la maquette numérique, à accompagner ces entreprises dans leurs projets
- Accompagner les collectivités territoriales sur des projets de numérisation de leur patrimoine et d'optimisation de la gestion patrimoniale
- Accompagner les copropriétés
- Proposer une solution pour l'hébergement des données
- Accompagner les industriels pour la numérisation de leurs produits
- Développer des offres de formation

Les objectifs du programme à 3 ans, entre juillet 2015 et juillet 2018, sont les suivants :

- 10 à 15 projets de numérisation de collectivités territoriales réalisés
- 130 utilisateurs permanents de la plateforme
- 250 utilisateurs formés aux outils numériques, via la BIM Académie

Le projet se déroulera de la manière suivante :

- Lancement d'un programme d'expérimentation « terrain » au printemps 2016
- Développement d'offres de service dès maintenant et pendant toute la durée du projet
- Mise en place dans le courant du 1er semestre 2016 d'une plateforme de niveau 1 dédiée à la méthodologie et à la formation. Elle pourrait être complétée par la mise en place d'un espace dédié à chaque projet et permettant un travail collaboratif.
- Mise en place d'une plateforme de niveau 2, informatique.
 - Indentification de suites logicielles interopérables : 2ème trimestre 2016
 - Réalisation d'un test auprès des utilisateurs : 3ème trimestre 2016
 - Réalisation de l'étude d'opportunité 4ème trimestre 2016
 - Intégration de suites logicielles en mode SaaS sur la plateforme
- Création d'une structure de gestion qui devra être opérationnelle à la fin du projet, en juillet 2018

5-2 L'accompagnement à l'innovation pour les entreprises et la Maîtrise d'ouvrage publique

Aider les professionnels du bâtiment à définir et mettre en œuvre une stratégie technico réglementaire pour leurs innovations

Ce service de la plate-forme a pour vocation d'accompagner:

- Les professionnels de la construction pour déterminer et mettre en œuvre leur stratégie d'innovation au regard des exigences technico réglementaires du marché
- Les Maîtres d'ouvrage publics et privés qui souhaitent réaliser des programmes de construction ou de rénovation en utilisant des techniques non traditionnelles, et qui ont besoin d'être sécurisés dans la démarche

5-3 La formation pour les entreprises et les maîtres d'ouvrage

Une plateforme de formation dédiée à l'innovation dans le bâtiment, intégrant notamment les matériaux biosourcés à destination des :

- Maîtres d'ouvrage public et privé
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises-artisans

Cette formation, doit être pensée comme un accélérateur de l'innovation. Elle contribuera à mieux structurer la filière et sera en mesure d'acquérir, de coordonner, de transmettre et de diffuser des compétences. Véritable outil stratégique pour l'entreprise, cette plateforme sera synonyme de croissance et de créations d'emplois non dé localisables

Pour les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, la plateforme les accompagnera vers une logique de compétences et de savoir-faire. Ils pourront ainsi mieux participer aux

développements économiques des territoires en y intégrant leurs spécificités, diversités et richesses productives.

5-4 L'accompagnement à la démarche d'écoconception pour les entreprises

Méthode de formation-accompagnement à l'écoconception pour les TPE-PME dont l'objectif est de faire monter en compétences l'entreprise et les salariés en écoconception pour :

- Intégrer la dimension environnementale dans sa stratégie et la culture d'entreprise
- Mettre en place une démarche d'écoconception (axes technique, managérial et marketing)
- Préparer son entrée dans l'économie circulaire

6 Contenu de la mission

Objet du marché

Il s'agit d'assurer une prestation d'accompagnement, pour le compte du pôle Fibres-Energivie visant à préparer un dossier de candidature pour répondre à l'AMI de l'ADEME intitulé « Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments » en vue d'un dépôt en décembre 2016. Le prestataire assurera le rôle d'Assistant à Maître d'Ouvrage. Il coordonnera les réunions de travail avec les 4 chefs de projets concernés et rassemblera les livrables réalisés par les chefs de projet de manière à construire un projet cohérent répondant aux attentes de l'ADEME. La mission comporte 2 étapes :

- Aider le Pôle à unifier le projet qui est actuellement la synthèse de 4 actions différentes en cours de montage et de déploiement et à lui donner une unité
- Construire le modèle d'affaire de la plateforme de manière à parvenir à l'équilibre financier dans un délai de 3 à 5 ans.

Personne contractante

Le Pôle Fibres-Energivie représenté par Jean-Luc Sadorge, Directeur Général

Délai de démarrage et durée

La mission démarrera le lundi 23 mai 2016 avec pour objectif un dossier prêt à présenter au Conseil d'Administration le 30 octobre 2016.

Pilotage de la mission

La mission se déroulera sous l'autorité du Directeur du pôle Fibres-Energivie.

7 Détail de la mission

Le pôle souhaite avec cette plateforme à construire candidater à l'appel à projets ADEME : <https://appelsprojets.ademe.fr/aap/AAPBAT2014-55> pour le mois de décembre.

En lien avec cet appel à projet, établir en partenariat avec le pôle Fibres-Energivie un dossier complet avant le 30 octobre 2016 – avec l'organisation d'une présentation orale du dossier avec l'ADEME fin juin 2016.

7.1 L'accompagnement à la mise en cohérence de la plateforme

Le projet de plateforme est composé d'un ensemble de 4 projets ou action portés par le Pôle. La première partie de la mission aura pour objectif, à partir des éléments existants, de donner une unité et une cohérence au projet.

7.2 L'accompagnement et la validation des modules constituant la plateforme

Il s'agit de rédiger la réponse à l'appel à projets ADEME en établissant le modèle économique de la plateforme.

Le dossier devra comporter entre autres les éléments suivants :

- Faire un état de l'art des plateformes existantes
- Evaluer la tendance du marché sur ce type de plateforme avec un environnement technologique et informatique en pleine mouvance

- Le montage d'un business plan – voir les éléments demandés dans le dossier ADEME – avec une solution limitant les gros investissements
- Etablir la matrice SWOT de la plateforme

8 *Compétences demandées*

Il est demandé au prestataire d'avoir des compétences sur l'établissement de modèles économiques et des compétences spécifiques sur le marché du bâtiment, ainsi que des compétences en TIC notamment sur les logiciels de conception bâtiment et de connaître le monde de la formation.

9 *Modalités et procédures de la consultation*

Le Pôle de compétitivité FIBRES-ENERGIVIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Vosges le 20 juillet 2005, publiée au Journal Officiel du 13 Août 2005, enregistrée sous le numéro W881001204, dont le siège social est fixé Campus Fibres - 27 rue Philippe Seguin – 88 000 EPINAL,

Le Pôle exerce une mission d'intérêt général et son budget de fonctionnement est en majorité alimenté par des fonds publics (Europe, Etat, Collectivités locales). A ce titre le Pôle est tenu d'appliquer le Code des Marchés Publics sans y être formellement soumis. La présente consultation reprend de principe de la procédure adaptée, telle que définie par l'article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3 du CMP.

Article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3

1. - Lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. [...]

Le pouvoir adjudicateur est le Président de l'association Fibres-Energivie, représenté par délégation par le Directeur Général du Pôle Fibres-Energivie, Monsieur Jean-Luc Sadorge.

Le candidat devra fournir une proposition commerciale répondant à l'ensemble des exigences du présent cahier des charges et respectant le plan suivant :

- I. Motivation à répondre à la mission
- II. Compétences, capacités et références en corrélation avec la problématique et les objectifs de la mission. Le dossier devra comporter des références récentes et des contacts clients.
- III. Cadre d'intervention et livrables complétés
- IV. Rapport méthodologique explicitant la mission.
- V. Prix, modalités de règlement pour la mission (NB : conforme au CCAG Services)
- VI. Annexes, dont l'attestation fiscale de justification de la régularité de la situation fiscale du candidat (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et l'attestation de versement des cotisations à l'Urssaf.

10 Mode de transmission :

Les éléments devront être remis par courrier électronique à l'adresse suivante : philippe.jacglin@fibres-energivie.eu dans les délais suivants :

Ouverture de la consultation : 19 avril 2016.

Date limite de remise des offres : 9 mai 2016 à 12h00 (heure légale France métropolitaine).

Examen des offres et négociation : du 9 mai au 13 mai 2016.

Date limite transmission de l'offre finale suite à négociation: 17 mai 2016 à 12h00.

Attribution du marché : 19 mai 2016

Début de mission souhaitée : 23 mai 2016

Pour toute demande d'informations de type administrative contacter Mr Sadorge : jean-luc.sadorge@fibres-energivie.eu

Pour toute demande d'informations techniques contacter Mr Jacglin : philippe.jacglin@fibres-energivie.eu

Modalités de la publicité : contact direct avec des candidats potentiels et mise en ligne du présent document dans la rubrique « Actualités » du site web www.fibres-energivie.com pendant la durée de la consultation.

Le critère de sélection des offres portera sur les points suivants :

- Offre complète et conforme au cahier des charges.

Les critères de classement des offres porteront sur les points suivants :

- La pertinence des propositions formulées
- L'expérience du prestataire dans les domaines recherchés
- Le prix